

Annexe A du règlement 1-20 – Municipalité de La Bostonnais

TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Municipalité :

1. Administration

Services	Tarifs	Remarque
Photocopies	0.25 \$ la page	Noir et blanc et couleur (1 coté de page)
Fax	2.25 \$ 5.25 \$	Local Interurbain
Chèque non compensé	25 \$	Chèque revenu sans provision et/ou arrêt de paiement
Lettre enregistrée	25 \$	Procédures diverses de l'inspecteur municipal ou compte de taxes en retard, etc
Location de salle	25 \$	Le locateur est responsable des frais de nettoyage s'il y a lieu

2. Cour municipale

Services	Tarifs	Remarque
Procédure de recouvrement d'une créance	Selon les tarifs applicables par la cour municipale de Ville de la Tuque	Taux déterminé annuellement par règlement de Ville de La Tuque
Lettre enregistrée	25 \$	Ces frais sont portés au compte de taxes des citoyens de la municipalité de La Bostonnais.

3. Évaluation et taxation

Services	Tarifs	Remarque
Extrait du rôle d'évaluation	0.25 \$ par unité d'évaluation	Frais d'impression seulement. Transmission par voie électronique - Gratuit
Plan de la matrice graphique	4 \$ par feuillet ou extrait	Frais d'impression seulement Transmission par voie électronique - Gratuit

4. Environnement

Services	Tarifs	Remarque
Enlèvement des ordures par unité d'occupation	54 \$	<ul style="list-style-type: none">• Pour chaque logement additionnel au sein d'une unité d'habitation – 50 % du tarif• Villégiature desservie - 50 %• Les terrains vagues ne sont pas desservis donc non assujettis aux différentes taxes pour les ordures et matières résiduelles.



Annexe A du règlement 1-20 – Municipalité de La Bostonnais

TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS

Enlèvement de la collecte sélective par unité	Gratuit	
Disposition et destruction des ordures et traitement des matières recyclables;	130 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque logement additionnel au sein d'une unité d'habitation – 50 % du tarif • Villégiature desservie - 50 % • Les terrains vagues ne sont pas desservis donc non assujettis aux différentes taxes pour les ordures et matières résiduelles.
Poste de transbordement	Selon tarifs de Ville de La Tuque	<p>Déchets sanitaires - 163 \$ la tonne métrique Matériaux secs (CRD) - 135 \$ la tonne métrique Matières recyclables – 155 \$ la tonne métrique Résidus domestiques dangereux – 2.50 \$/kg Béton et dérivé – 22 \$ la tonne métrique Résidus ligneux – 12 \$ la tonne métrique Pneu surdimensionné – 175 \$ le pneu</p>
Installation septique – vidange, disposition et traitement des boues	160 \$ la fosse (Surcharge de 0.06 \$/gallon pour fosse septique d'une capacité supérieur à 1100 gallons)	<ul style="list-style-type: none"> • Selon une entente de l'Agglomération de La Tuque avec un entrepreneur en vidange de fosses septiques à laquelle participe la Municipalité de La Bostonnais. • Un frais d'administration de 10 \$/ fosse est inclus dans le montant facturé aux citoyens par la Municipalité de La Bostonnais.

